



10 = 25  
SOUS TOUTES RÉSERVES  
PAR HUISSIER

Québec, le 14 mai 2026

Maxime Gagné  
159 rue Sylvie  
Charlemagne (Québec) J5Z 1V6

SIGNIFIÉ LE  
19.05.2026

**Objet : Mise en demeure**

Monsieur,

Nous représentons les intérêts du ministre de la Justice et, à ce titre, nous vous transmettons la présente lettre de mise en demeure.

Nous constatons que vous utilisez l'expression « Justice-Québec » notamment pour désigner votre entreprise (NEQ : 2270048103) et également comme nom de domaine (justice-quebec.ca).

Or, l'expression « Justice Québec » constitue une marque officielle adoptée et employée par le gouvernement du Québec conformément à l'article 9 n)(iii) de la *Loi sur les marques de commerce*, L.R.C. (1985) chap. T-13 (LMC). À cet effet, vous trouverez joint à la présente un extrait de la Base de données sur les marques de commerce canadiennes contenant les détails de cette marque officielle. Le gouvernement du Québec possède donc le droit exclusif d'emploi de la marque officielle « Justice Québec » et par conséquent, conformément à l'article 11 de la LMC, il vous est interdit de l'employer sous peine de recours pour violation d'une marque officielle.

En conséquence, vous êtes en demeure **de cesser immédiatement** d'utiliser, d'employer, de reproduire, de communiquer et de diffuser les expressions « Justice-Quebec.ca » et « Justice-Québec », ou toute expression s'apparentant à celles-ci, sur votre site Internet ou de quelque façon que ce soit et de cesser d'utiliser le nom de domaine « justice-quebec.ca », puisqu'il est composé de la marque officielle « Justice Québec », dont le gouvernement du Québec est titulaire.

En cas de défaut à vous conformer à la présente mise en demeure, nous avons instruction d'entreprendre toute procédure judiciaire nécessaire afin de vous y contraindre, en plus de vous tenir responsable de tout dommage subi, sans autre avis ni délai.

**VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.**

M<sup>e</sup> Myriam Grondin, avocate

p.j. : Extrait de la Base de données sur les marques de commerce canadiennes

**Numéro de demande**

0916991

**Type(s)**

Mot

**Section 9 Information**

Sous-alinéa 9(1)(n)(iii)

**Catégorie**

Marque interdite; Marque officielle

**Statut de l'OPIC**

ANNONCÉE DANS LE JOURNAL

**Statut de TM5**

**Produite**

2005-08-22

**Enregistrée**

2005-12-14

**Partie requérante**

Le gouvernement du Québec,  
représenté par le ministre de la  
Justice  
1200, route de l'Église  
9e étage  
Sainte-Foy  
QUEBEC G1V4M1

**Partie requérante**

**Documents**

[Afficher les documents](#)

**Rubriques d'index**

JUSTICE QUÉBEC

**Information relative de classification**

**Mise en garde**

Les données relatives à la classification sont fournies à des fins d'information et de recherche seulement. L'OPIC ne garantit pas l'exactitude des classes attribuées à la marque de commerce. Ces données n'ont aucune valeur juridique.

- 1 - Chimiques et adhésifs
- 2 -
- 3 - Blanchir; préparations pour nettoyer; cosmétiques non médicamenteux
- 4 - Huiles industrielles, graisses et combustibles
- 5 - Pharmaceutiques et herbicides
- 6 - Métaux communs
- 7 - Machinerie
- 8 - Outils et instruments à main
- 9 - Appareils électriques, scientifiques, d'enseignement et logiciels
- 10 - Appareils médicaux et vétérinaires
- 11 - Les articles de contrôle de l'environnement
- 12 - Véhicules
- 13 - Armes à feu et munitions
- 14 - Métaux précieux, semi-précieux et bijouterie
- 15 - Instruments de musique
- 16 - Papier et produits de l'imprimerie
- 17 - Caoutchouc et produits de caoutchouc
- 18 - Cuir et produits d'imitations du cuir
- 19 - Matériaux de construction non métalliques
- 20 - Meubles, miroirs, les produits qui ne sont pas compris dans d'autres classes
- 21 - Articles ménagers et verre
- 22 - Cordes et fibres
- 23 - Fils à usage textile
- 24 - Tissus et produits textiles
- 25 - Vêtements, chaussures, chapellerie
- 26 - Articles pour coudre et articles décoratifs, y compris les fermetures
- 27 - Revêtements de sol
- 28 - Jeux, jouets; articles de sport
- 29 - Viandes et aliments transformés
- 30 - Aliments de base
- 31 - Produits agricoles, horticoles et forestiers
- 32 - Bières et boissons sans alcool
- 33 - Vins et spiritueux
- 34 - Articles pour fumeurs
- 35 - Publicité; marketing; promotion et d'affaires commerciales
- 36 - Assurances et financières
- 37 - Construction et réparation
- 38 - Télécommunications

- 39 - Transport et entreposage
- 40 - Traitement de matériaux
- 41 - Éducation et divertissement
- 42 - Services scientifiques et d'ordinateurs
- 43 - Hébergement et alimentation
- 44 - Services médicaux et vétérinaires; de beauté; d'agriculture et sylviculture
- 45 - Personnels et juridiques

**Historique des actions**

<b>Action</b>	<b>Date de l'action</b>	<b>Date d'échéance</b>	<b>Commentaires</b>
Produite	2005-08-22		
Créé	2005-10-04		
Formalisée	2005-10-12		
Acceptée pour publication	2005-11-28		
Publiée	2005-12-14		Vol.52 Issue 2668